



www.acrplus.org

ASSOCIATION
OF CITIES
AND REGIONS
FOR RECYCLING
AND SUSTAINABLE
RESOURCE
MANAGEMENT

ASSOCIATION
DES CITÉS
ET RÉGIONS POUR
LE RECYCLAGE
ET LA GESTION
DURABLE
DES RESSOURCES

ASOCIACIÓN
DE CIUDADES
Y REGIONES PARA
EL RECICLAJE
Y LA GESTIÓN
SOSTENIBLE
DE LOS RECURSOS

Programme de travail de l'ACR+ pour 2010-2011

Introduction

Le programme de travail de l'ACR+ au cours des 2 prochaines années est conforme à la philosophie de base de l'association : augmenter l'expertise des autorités locales et régionales en matière de gestion des déchets à partir de diverses activités d'échange d'information et d'expérience.

Par ailleurs, certaines actions de suivi de la politique européenne visant à défendre des intérêts communs seront aussi poursuivies tenant compte des prochains développements au niveau européen, en particulier dans le domaine de la gestion des déchets électriques et électroniques ainsi que dans le domaine de la gestion des déchets organiques.

Le programme de travail proposé correspond à l'idée d'une nécessaire approche multidisciplinaire en ce qui concerne les déchets : il vise un bon équilibre entre des préoccupations juridiques, techniques, économiques et éducatives.

Par ailleurs, l'ACR+ entend renforcer son positionnement sur le cycle « ressources-produits-déchets » en intégrant encore plus systématiquement dans ses travaux les liens entre préservation et rareté des ressources matérielles et énergétiques, production et consommation durable, lutte contre le changement climatique et prévention/gestion des déchets.

Outre le développement et le renforcement de services permanents aux membres de l'association (section 3), on peut synthétiser ce programme de travail en fonction de 2 grands axes :

- l'optimisation de la réduction des déchets à la source (section 1)
- l'optimisation des procédés de collecte et traitement des déchets (section 2).

Les 15 ans de l'ACR+

L'année 2009 est celle du 15^{ème} anniversaire de l'Association. A cette occasion, d'une part, l'image de l'ACR+ a été modernisée par une nouvelle charte graphique et de nouveaux outils de promotion. Et d'autre part, sur le fond, l'ACR+ publie un important ouvrage de référence basé sur ses 15 années d'expérience. Intitulé « Déchets municipaux en Europe – Vers une société européenne du recyclage », le livre, publié chez Victoires Editions, est disponible depuis fin septembre en versions anglaise et française.

A cette occasion, trois prestigieux événements de lancement ont été organisés, à Bruxelles (15 septembre 2009), à Paris (29 septembre 2009) et à Londres (30 Novembre 2009).



www.acrplus.org

SECTION 1 : OPTIMISER LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET FAVORISER UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

C'est devenu une vérité largement proclamée : le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Et la priorité à donner à la prévention des déchets anime l'ACR+ depuis sa création.

En conséquence, de nombreuses activités visant l'optimisation de la réduction des déchets sont programmées en 2009-2011. A vrai dire, le souci de remonter de plus en plus en amont du cycle « ressources-produits-déchets » conduit même à ouvrir un nouveau champ d'activité pour l'ACR+ : celui de la consommation (et de la distribution) et des changements de comportements.

1.1. Semaine européenne de la réduction des déchets

En premier lieu, faut-il le rappeler, l'ACR+ a reçu mission, via un projet LIFE+, de développer le concept de SERD en organisant 3 éditions en 2009, 2010 et 2011. Cette activité, en coopération avec l'ADEME (Agence française de l'environnement) et certains membres de l'ACR+ (en particulier l'ARC, LIPOR et l'IBGE) recouvre un grand nombre de tâches.

D'ores et déjà, 21 entités publiques au niveau national ou régional ont marqué leur accord pour organiser une Semaine européenne de la réduction des déchets sur leur territoire en 2009.

L'ACR+ assure le Secrétariat technique de cette Semaine, en particulier l'appui aux organisateurs, la communication, la gestion du site web et l'organisation du concours pour les trophées européens de la réduction des déchets.

Les autres points d'orgue du projet sont :

- 24 et 25 novembre 2009 : conférence internationale sur la réduction des déchets à Girona (Catalogne).
- 15 mars 2010 (puis en 2011 et 2012) : cérémonie de remise des « Trophées européens de la réduction des déchets » à Bruxelles
- Juin 2010 (à confirmer): Formation européenne sur le thème de la réduction des déchets à Porto.
- Novembre 2011 : conférence finale du projet à Paris

Enfin, dans le courant du projet (en 2011), l'ACR+ publiera un « vade-mecum » de bonnes pratiques en matière de sensibilisation à la prévention des déchets.



www.acrplus.org

1.2. Guide sur les références quantitatives (quantitative benchmarks) pour la prévention des déchets

Un nouveau guide ACR+ (largement basé sur le travail des “clusters prévention” organisés entre 2007 et 2009) a été publié en novembre 2009 sur la question des références quantitatives en matière de réduction des déchets.

1.3. Consommation durable

Le souci de la réduction des déchets conduit logiquement à se préoccuper de la politique des produits, leur production, leur distribution et leur consommation. A ce sujet, il est proposé de développer l’expertise de l’ACR+ en ce qui concerne la promotion des éco-produits et les modalités de communication vers les citoyens pour favoriser une consommation responsable. Ceci fait également lien avec la Stratégie européenne pour une production et une consommation durables lancée en juillet 2008.

Ainsi, avec le soutien financier de la Région wallonne (Belgique), l’ACR+ analysera les stratégies de sensibilisation à la consommation durable dans le secteur de la distribution (grandes surfaces) en Europe et contribuera à organiser un dialogue entre pouvoirs publics et des acteurs de la distribution et de la consommation durable.

Dans ce contexte, un séminaire technique devrait avoir lieu en juin 2010 à Namur.

Par ailleurs, il est proposé de programmer une conférence internationale en 2010 ou 2011 sur la thématique de l’étiquetage des produits en lien avec la problématique environnementale (énergétique et climatique) en même temps que celle liée au tri des déchets.

En complément, l’ACR+ est associé comme partenaire à un projet Life+ piloté par la Communauté autonome de Valence (Espagne) sur le sujet du « Green Commerce ». Ce projet débutera en janvier 2010 et se terminera fin septembre 2012. Il vise à mobiliser le secteur du commerce sur des objectifs environnementaux en mettant une série d’outils à disposition. L’ACR+ a essentiellement un rôle de synthèse et de dissémination des résultats.

Enfin, il est envisagé de produire en 2011 un rapport du Secrétariat centré sur la question des nouveaux modes de vie consommant moins de ressources.

1.4. Indicateurs et méthodologie de suivi de la prévention

L’ACR+ devrait poursuivre ses efforts visant à la mise au point d’outils techniques pour déterminer des objectifs de prévention et leur suivi.

Dans le cadre de la Campagne « -kg » et en vue d’en assurer le suivi, l’ACR+ s’est engagé comme partenaire dans plusieurs projets européens qui ont été introduits en 2008, en vue d’obtenir un co-financement européen. La plupart de ces projets sont pilotés par des membres de l’ACR+. Le projet Life+ MINI-WASTE (élaboration d’un outil de gestion de la réduction des déchets et actions de démonstration en matière de réduction des déchets organiques) piloté par Rennes-Métropole (France) vient ainsi d’être approuvé et démarrera en janvier 2010 (durée 3 ans). Il vise à élaborer des outils de gestion et de suivi des actions



www.acrplus.org

de prévention des déchets au niveau local. Il s'appuiera sur des projets de démonstration de prévention des déchets organiques.

Un projet Interreg IVC (PRE-WASTE) a également été introduit par la Région de Marche (Italie) en lien direct avec le travail des clusters « prévention » et centré sur la mise au point d'indicateurs et d'outils de suivi des plans de prévention. Le projet a été approuvé et débutera en mars 2010.

1.5. Prévention des déchets et lutte contre le changement climatique

La réduction des déchets et la promotion d'une consommation durable constituent un important levier pour les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). A ce titre, il est proposé de rassembler des informations sur le sujet afin d'apporter plus systématiquement cet éclairage aux travaux de l'ACR+.

L'ACR+ est aussi devenu partenaire dans le projet européen LG Action (Local Governments Action for Climate Change <http://www.lg-action.eu/>, juin 2009 à décembre 2011), financé par l'Agence Exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation (EACI), qui vise à impliquer les gouvernements dans la lutte contre le changement climatique et la poursuite des objectifs du Protocole de Kyoto. Dans ce projet, l'ACR+ apportera sa contribution concernant la problématique spécifique des déchets et de la consommation durable.

1.6. AUTRES ACTIVITES en lien avec la prévention des déchets

En suivi de la Campagne “- kg” et en lien direct avec le guide sur les références quantitatives en matière de prévention des déchets (voir supra), une rubrique spécifique sera créée sur le site web de l'ACR+ en vue de recenser des actions de réduction des déchets menées par les différents acteurs en Europe et les résultats quantitatifs obtenus.

Par ailleurs, l'ACR+ reste un partenaire au sein de la Campagne européenne des villes durables, aux côtés des principaux réseaux européens de villes et régions. A ce titre, l'ACR+ est associé à la préparation et l'organisation de la grande Conférence « Créer des villes durables – Le défi des autorités locales » à Dunkerque du 18 au 21 mai 2010, avec une session sur la consommation responsable et la réduction des déchets en zone urbaine.

SECTION 2 : OPTIMISER LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

On peut résumer le défi majeur en matière de déchets par l'objectif d'une « société européenne du recyclage ». Dans cette perspective et plus particulièrement dans le contexte de la nouvelle directive-cadre et de la crise économique, il importe de se pencher sur les questions générales (organisation et performances des collectes sélectives du traitement des déchets, mise en œuvre des obligations européennes, mécanismes de financement) aussi bien que sur des questions propres à certains flux de déchets (DEEE, déchets organiques, boues, encombrants, déchets plastiques, déchets médicaux).

2.1 Organisation générale des collectes et de la valorisation des déchets

La problématique des diverses modalités d'organisation des collectes sélectives ainsi que des orientations à donner à la politique européenne de recyclage a fait l'objet de la conférence internationale organisée à Malte du 7 au 9 octobre 2009.

Le débat sur la valorisation matière ou la valorisation énergétique des déchets est revenu au premier plan notamment en lien avec la problématique des émissions de CO₂ et la nécessité de changer de sources d'énergie.

Dans ce contexte, il est intéressant pour l'ACR+ de se pencher sur des questions telles que l'impact des différentes alternatives de collecte et de traitement sur le plan des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation énergétique et de la consommation des matières premières :

- dans le cadre d'un partenariat avec Holcim, un séminaire sur la valorisation optimale des ressources matérielles et énergétiques a été organisé en décembre 2009 à Turin (Italie). Un premier rapport sur le sujet sera élaboré par le Secrétariat suite à cette réunion et un nouveau séminaire sera organisé en mai 2010 (à Séville, à confirmer), centré sur la gestion de la fraction restante et des boues.
- l'impact des différentes opérations de gestion des déchets en termes d'émissions de GES sera abordé, notamment en lien avec les travaux de Lipor sur le sujet (rapport d'analyse carbone des activités du gestionnaire et comparaison des alternatives de collecte et traitement). La publication d'un rapport est envisagée.

Enfin, dans le cadre de la Présidence belge de l'UE, l'IBGE associera l'ACR+ à l'organisation d'un séminaire sur les outils de promotion du recyclage en lien avec les objectifs de la Directive. Le séminaire abordera notamment les instruments de Responsabilité des producteurs, l'évolution du point vert et des instructions de tri ainsi que la possible transposition du système des certificats verts du domaine énergétique vers celui de la valorisation matière

2.2. Observatoire européen de la gestion des déchets municipaux

Le rassemblement de données chiffrées concernant la gestion des déchets au niveau des villes et régions d'Europe a toujours constitué une des bases de l'activité de l'ACR+. Différentes études ont déjà été menées sur le sujet, notamment sur le plan des performances et des coûts.

Le sujet est complexe mais la problématique d'objectifs chiffrés de recyclage va connaître un regain d'intérêt notamment par suite de la nouvelle directive-cadre.

En conséquence, l'ACR+ entend (re)développer un véritable observatoire international sur les performances en matière de collecte sélective et de recyclage pour les principaux flux



www.acrplus.org

de déchets municipaux. Un appel sera lancé pour regrouper des villes ou régions afin de travailler dans ce domaine à l'occasion de la Conférence de septembre 2010 organisée par l'Observatoire de la Région Ile de France - cfr 2.3. Une publication pourrait être envisagée en 2011.

2.3. Conférence internationale sur les objectifs et performances en matière de recyclage

A Paris, les 15 et 16 septembre 2010, en co-organisation avec l'ORDIF se tiendra une Conférence internationale sur les objectifs chiffrés et les performances en matière de recyclage.

Cette conférence visera à :

- Améliorer les connaissances disponibles sur les données statistiques relatives aux déchets municipaux
- Inventorier les méthodologies de collecte de données en confrontant l'expérience des organisations de statistiques internationales, des fédérations professionnelles et des acteurs municipaux
- Clarifier le débat européen futur sur les objectifs de recyclage et ainsi guider le processus d'évaluation de la stratégie thématique sur le recyclage
- Evaluer la possibilité et déterminer des premières idées pour la mise sur pied d'un projet d'observatoire européen

Important : en marge de cette conférence, se tiendra l'Assemblée générale 2010 de l'ACR+.

2.4. Formations sur la nouvelle directive-cadre

Le Secrétariat de l'ACR+ a soumis un projet à la Commission européenne. Il vise à organiser une série de séminaires (et d'activités connexes) pour aider à la mise en œuvre de la nouvelle directive-cadre sur les déchets.

Par ailleurs, l'ACR+ est régulièrement sollicité en tant qu'expert pour des missions d'appui à la mise en œuvre des obligations européennes. Ces demandes sont traitées au cas par cas en fonction de la charge de travail.

2.5. Mécanismes de financement de la politique des déchets

Les systèmes de redevance variable (« Pay-as-you-throw ») de couverture des coûts de gestion des déchets ont été appréhendés par l'ACR+ voici déjà quelques années. Un rapport actualisé par le Secrétariat en 2010-2011 est hautement souhaitable.

D'autre part, l'ACR+ a d'ores et déjà mené des travaux de réflexion sur les systèmes de responsabilité étendue des producteurs (REP). Des travaux spécifiques d'analyse pour certains flux (papier, huiles, textile, DEEE ...) ont été réalisés par le Secrétariat et pourraient utilement se poursuivre.



2.6 Gestion de flux spécifiques

2.6.1. Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le groupe de travail WEEE-PIN (présidé par Interafval et Amorce) continuera à suivre l'évolution de la politique européenne en la matière. Le travail (réunions, position paper) du WEEE-PIN se concentrera notamment sur :

- le suivi de la nouvelle proposition de directive DEEE
- la promotion du secteur de l'économie sociale (en relation avec RREUSE)
- le contrôle des exportations d'EEE ou de DEEE

2.6.2. Déchets organiques

L'ACR+ entend suivre de près l'évolution de la politique européenne en ce qui concerne les "bio-déchets" en particulier le suivi du Livre vert de la CE et l'étude d'impact y liée.

L'ACR+ continuera de défendre le principe d'une directive spécifique et, en toute hypothèse, rassemblera un maximum d'informations sur toute question européenne relative à la gestion de ce flux de déchets.

2.6.3. Boues d'épuration

Il est proposé de porter une attention toute particulière à la problématique de la gestion des boues d'épuration. La révision des normes en la matière devrait revenir à l'agenda européen ; par ailleurs cette question est en lien avec la question générale du traitement des biodéchets.

Il est proposé d'organiser, durant le 1^{er} semestre 2011 (sous Présidence hongroise de l'Union Européenne), une conférence internationale sur la gestion des boues d'épuration.

2.6.4. Déchets Plastiques

Le recyclage des déchets plastiques reste un secteur problématique. L'ACR+ pourrait utilement actualiser (avec l'aide d'un sponsor) son guide sur la gestion des déchets plastiques municipaux.

2.6.5. Encombrants

A la frontière entre réemploi et recyclage, la gestion des déchets encombrants constitue un sujet d'intérêt croissant pour les autorités locales et régionales. Tant les modalités de collecte et de financement que les filières aval et les liens avec les politiques d'emploi et d'économie sociale justifient d'en faire un axe de travail pour les années qui viennent. On pense notamment à de nouveaux rapports techniques mais aussi le montage possible d'un projet Interreg sur les ressourceries en collaboration avec le réseau RREUSE.

2.6.6. Déchets de construction et de démolition

EPE (European Partners for the Environment), avec le VROM (Ministère de l'environnement des Pays-Bas), le Wuppertal Institute et une série d'autres acteurs européens, propose de nous associer à des travaux sur ce flux en tant que symbole de la réflexion globale « matières premières » (material chain) à développer.



www.acrplus.org

SECTION 3 : SERVICES PERMANENTS AUX MEMBRES ACR+

3.1. Information et réseau

L'ACR+ entend poursuivre et renforcer la fourniture permanente d'information technique à ses membres :

- via la lettre d'information électronique ACR+ Newslite
- via le magazine Warmer Bulletin
- via le site web et en particulier la zone réservée aux membres. Le site web va être une nouvelle fois modernisé pour s'adapter à la nouvelle charte graphique et bénéficier de nouvelles fonctionnalités pour les utilisateurs.

La réflexion sur les nouvelles modalités de réunion, plus durables, sera poursuivie.

L'ACR+ poursuivra également la préparation et la recherche de financement pour le montage de formations et de nouveaux projets européens, en lien avec ses membres.

Enfin, la consolidation du membership, son augmentation continue et sa répartition géographique dans l'UE 27 restent un défi quotidien pour l'équipe.

3.2. Soutien spécifique aux régions et villes du sud

L'ACR+ continuera ses efforts en vue de développer ses activités en lien avec des villes et régions du sud et de l'est du bassin méditerranéen. Les objectifs sont les suivants :

- renforcement des capacités des autorités publiques en matière de gestion des déchets et modes de vie durables
- échange d'expertise et d'informations quant aux solutions adaptées à ces contextes locaux sur les plans technique, légal et financier.

Les principales activités prévues dans ce domaine sont :

- une publication intégrée des travaux de l'ACR+ sur la gestion des déchets au Maghreb (notamment sur base des séminaires organisés en 2008-2009 à Rabat, Mahdia et Sousse dans le cadre du projet SHAMS)
- le projet GODEM (Gestion Optimisée des Déchets en Méditerranée) piloté par la Région de Bruxelles-Capitale et co-financé par la CE
- l'ACR+ est également repris comme membre du consortium multidisciplinaire choisi dans le cadre du programme Horizon 2020 établi par la DG Aidco en vue du renforcement des capacités dans les pays du bassin méditerranéen.